



Parait le lundi matin
Published every Monday morning
Abonnements Subscriptions \$2 par an a year
Payables d'avance Payable in advance

MUNICIPAL Gazette MUNICIPALE DE OF Montreal

Organe officiel de la Corporation de la Ville de Montréal Official organ of the Corporation of the City of Montreal

CANADA

Troisième année
Third year No. 35

1^{er} Octobre October 1906

Les abonnements sont reçus chez
Le Trésorier de la Ville de Montréal,
Hôtel de Ville

Les autres communications doivent
être adressées au directeur de

"LA GAZETTE MUNICIPALE"
Hôtel de Ville

Forward subscriptions to
The City Treasurer of Montreal
City Hall

All other communications should be
addressed to the managing-editor of
"The Municipal Gazette"

City Hall

TELEPHONE: MAIN 4240

OPINIONS LEGALES

Pouvoir d'emprunt

DÉPARTEMENT EN LOI.

Montréal, 10 septembre 1906.

Au Président et aux Membres de la Commission des Parcs et Traverses.

Messieurs,

Re CLAUSE 538 DE LA CHARTRE. POUVOIR D'EMPRUNTER.

Par résolution du 6 courant, le Département en Loi a été requis de donner son opinion afin de savoir, si aux termes de la clause 538 de la Charte, la Ville a le pouvoir d'emprunter l'argent, à l'effet de payer le prix demandé par les syndics du cimetière Mont-Royal, pour l'ancien cimetière de l'avenue Papineau, et nous avons l'honneur de répondre, que ledit article 538 de la Charte ne confère pas à la Ville le droit d'emprunter de l'argent, à l'effet d'acheter le terrain de l'ancien cimetière de l'avenue Papineau.

Nous avons l'honneur d'être, Messieurs, vos très humbles et obéissants serviteurs,

L.-J. ETHIER,

Procureur et Avocat en Chef de la Ville.
(Pour les avocats de la Ville.)

Soumission de l'entrepreneur Labelle pour travaux à la caserne de pompiers No 5

DÉPARTEMENT EN LOI.

Montréal, 12 septembre 1906.

Au Président et aux Membres de la Commission des Finances.

Messieurs,

Re LABELLE. SOUMISSION POUR TRAVAUX À LA CASERNE DES POMPIERS NO 5.

De concert avec les avocats consultants, nous avons étudié la soumission de M. P. Labelle pour travaux en brique et en terra-cotta, à la caserne de pompiers No 5, et nous avons l'honneur de vous soumettre le rapport suivant:

La soumission de M. P. Labelle porte sur l'exécution de travaux en brique et en terra-cotta, suivant les plans et devis de l'architecte.

En examinant ces plans et devis, nous constatons qu'ils pourvoient à une couche de béton à base de mâchefer de 4 pouces, ce béton devant être posé sur les arches du toit,

LEGAL OPINIONS

"Borrowing Power."

LAW DEPARTMENT.

Montreal, September 10th, 1906.

To the Chairman and Members of Parks and Ferries Committee.

Gentlemen,

Re CLAUSE 538 OF CITY CHARTER.—"POWER TO BORROW."

By resolution of your Committee, dated the 6th inst., the Law Department has been requested to give an opinion as to whether, in virtue of clause 538 of the City Charter, the City has the power to borrow money to pay the price asked by the trustees of the Montreal Cemetery for the old cemetery on Papineau avenue, and we have the honor to report that the said article 538 of the City Charter does not give the City the power to borrow money to acquire the ground of the old cemetery on Papineau avenue.

We have the honor to be, Gentlemen, your most humble and obedient servants,

L. J. ETHIER,

Chief City Counsel and Attorney.
(For the City Attorneys.)

Tender of Mr. Labelle, for work on No. 5 Fire Station.

LAW DEPARTMENT.

Montreal, September 12th, 1906.

To the Chairman and Members of the Fire and Light Committee.

Gentlemen,

Re LABELLE.—TENDER FOR WORK ON NO. 5 FIRE STATION.

We have considered, with the consulting attorney, the reference made by you as to the tender of Mr. P. Labelle for the brick and terra-cotta work of the new No. 5 fire station, and have the honor to report as follows:

The tender of Mr. P. Labelle is for brick and terra-cotta work according to the plans and specifications prepared by the architect. On examining these plans and specifications, we find that they call for a four inch layer of cinder concrete, to be laid on roof arches and other

et pourvoient aussi à d'autres travaux qui pourraient, strictement parlant, ne pas être considérés comme ouvrage en brique ou en terra-cotta.

En conséquence, M. Labelle refuse de signer un contrat, à moins qu'une exception soit faite de tout ouvrage mentionné dans le cahier des charges, en dehors de tels ouvrages en brique ou en terra-cotta; en second lieu, il offre de faire annuler sa soumission et l'acceptation d'icelle, sans recours pour les parties, quant aux frais et aux dommages.

Nous croyons qu'il y a doute quant à l'étendue des obligations de M. Labelle, aux termes de sa soumission et de ceux du cahier des charges, et dans les circonstances, nous croyons qu'il serait opportun d'agréer son offre et de demander de nouvelles soumissions.

Nous avons l'honneur d'être, Messieurs, vos humbles et obéissants serviteurs,

L.-J. ETHIER,
Procureur et Avocat en Chef de la Ville.
(Pour les avocats de la Ville.)

Montant de \$14,000 dû par la Compagnie du Pacifique Canadien pour services d'eau

DÉPARTEMENT EN LOI.

Montréal, 14 septembre 1906.

Au Président et aux Membres de la Commission des Finances.

Messieurs,

Re SOMME DE \$14,000 A ÊTRE PAYÉE PAR LA COMPAGNIE DU PACIFIQUE CANADIEN POUR SERVICES D'EAU.

La question suivante a été soumise, le 7 du mois courrant, aux avocats de la Ville pour rapport, savoir:

Question.—“De demander aux avocats de la Ville si les obligations respectives de la Ville et de la Compagnie du Pacifique Canadien ne sont pas exécutoires, vu la législation adoptée à la dernière session de la Législature, 6 Ed. VII, ch. 47, sanctionné le 9 mars 1906, concernant la somme de \$14,000 qui devait être payée par la Compagnie du Pacifique pour services d'eau, 90 jours après la sanction de la loi.”

Nous avons l'honneur de répondre comme suit:

Réponse.—Les obligations respectives de la Ville et de la Compagnie du Pacifique Canadien sont exécutoires depuis la date du 9 mars dernier, 1906, savoir, depuis la sanction du statut 6, Ed. VII, ch. 47, de la Législature de Québec. La Compagnie du Pacifique était tenue, par conséquent, de payer à la Ville de Montréal une somme de \$14,000 dans un délai de 90 jours, à compter de la sanction de ladite loi. En référant au bureau du Trésorier de la Ville, nous avons constaté, par l'entremise du caissier, M. J. Hewitt, que ladite somme a été payée le 1er juin 1906.

Nous avons l'honneur d'être, Messieurs, vos très humbles et obéissants serviteurs,

L.-J. ETHIER,
Procureur et Avocat en Chef de la Ville.
(Pour les Avocats de la Ville.)

Réclamation Moll & Désormeau, pour exécution de travaux non autorisés régulièrement

DÉPARTEMENT EN LOI

Montréal, 14 septembre 1906.

Au Président et aux Membres de la Commission des Finances.

Messieurs,

Re RÉCLAMATION DE MM. MOLL & DÉSORMEAU, POUR TRAVAUX EXÉCUTÉS À LA STATION NO 2.

En 1905, MM. Moll & Désormeau ont exécuté certains ouvrages de plomberie, à la demande de M. l'échevin Sauvageau, à la station No 2, dans le quartier Saint-Gabriel.

details which might, strictly speaking, not be considered as brick or terra-cotta work.

Mr. Labelle, accordingly, refuses to sign a contract unless an exception is made of all work mentioned in the specifications, except such articles made in brick and terra-cotta, or he offers to cancel his tender and his acceptance, without recourse for costs and damages to either party.

We think there is a doubt as to the extent of Mr. Labelle's obligations under his tender and his specifications, and under the circumstances, we think it would be advisable to agree to the proposition of cancellation and to call for a new tender.

We have the honor to be, Gentlemen,

L. J. ETHIER,
Chief City Counsel and Attorney,
(For the City Attorneys.)

Sum of \$14,000 due by the Canadian Pacific Railway Co., for water service.

LAW DEPARTMENT.

Montreal, September 14th 1906.

To the Chairman and Members of the Finance Committee.

Gentlemen,

Re AMOUNT OF \$14,000 TO BE PAID BY THE CANADIAN PACIFIC RAILWAY CO., FOR WATER SERVICE.

The following question was, on the 7th instant, referred to the City Attorneys for report, to wit:

Question.—To ask the City Attorneys whether the respective obligations of the City and of the Canadian Pacific Railway Co. were not executory, in view of the legislation adopted at the last session of the Legislature, 6 Ed. VII, ch. 47, assented to the 9th of March 1906, concerning the sum of \$14,000 which was to be paid by the Canadian Pacific Railway Company for water service, 90 days after the sanction of the law.

We have the honor to answer as follows:

Answer.—The respective obligations of both the City and the Canadian Pacific Railway Co. are executory since the 9th of March last, 1906, to wit: since the sanction of the statute 6, Ed. VII, ch. 47, of the Quebec Legislature; the Canadian Pacific Railway Co. was, therefore, bound to pay to the City of Montreal a sum of \$14,000 within a delay of 90 days, after the sanction of said law. After enquiries at the treasurer's office, we ascertained, through the cashier, Mr. J. Hewitt, that the said sum had been paid on the 1st of June 1906.

We have the honor to be, Gentlemen, your most humble and obedient servants,

L. J. ETHIER,
Chief City Counsel and Attorney,
(For the City Attorneys.)

The Moll & Désormeau claim for work not legally authorized.

LAW DEPARTMENT.

Montreal, September 14th 1906.

To the Chairman and Members of the Finance Committee.

Gentlemen,

Re CLAIM OF MESSRS. MOLL & DESORMEAUX, FOR WORK DONE AT NO. 2 FIRE STATION.

In 1905 Messrs. Moll & Desormeaux, at the request of Ald. Sauvageau, have done certain plumbing work at No. 2 fire station, St. Gabriel ward. Their claim amounts to

Leur compte s'élève à la somme de \$117.75, pour le recouvrement duquel ils menacent de poursuivre la Ville par l'entremise de leurs procureurs, MM. Stephens & Harvey. Leur lettre nous a été référée pour rapport.

Nous avons déjà donné des opinions sur des cas analogues, c'est-à-dire des cas pour des travaux non autorisés par la Ville ou par ses Commissions, et nous avons appliquée les dispositions de la Charte qui déclare que la Ville est indemne et ne peut être recherchée en justice pour le paiement d'ouvrages non autorisés par qui de droit. Cependant, lorsque la Ville a constaté que ces travaux avaient été bien faits, qu'elle en avait bénéficié, et qu'il était impossible de rendre les matériaux aux fournisseurs, elle a jugé à propos de payer et de garder les matériaux ainsi fournis avec les travaux faits.

Nous avons l'honneur d'être, Messieurs, vos humbles et obéissants serviteurs,

L.-J. ETHIER,
Procureur et Avocat en Chef de la Ville,
(Pour les Avocats de la Ville.)

Remboursement à la "Montreal Street Railway Co." d'un montant qu'elle a dépensé à replacer ses rails

DÉPARTEMENT EN LOI.

Montréal, 14 septembre 1906.

Au Président et aux Membres de la Commission des Finances.

Messieurs,

Re RAPPORT DE LA COMMISSION DE LA VOIRIE RECOMMANDANT DE PAYER UN MONTANT DE \$1,386.68 A LA COMPAGNIE DES TRAMWAYS, MONTANT DÉPENSÉ POUR REPLACER DES RAILS.

Le rapport de la Commission de la Voirie, recommandant de payer \$1,386.68 à la Compagnie des Tramways pour avoir remplacé ses rails qui avaient été enlevés afin de construire un égout sur la Côte-des-Neiges, nous ayant été référé, nous soumettons les renseignements suivants:

Le règlement No 210, concernant la construction et la mise en opération d'un chemin de fer électrique dans les rues de la Ville de Montréal, déclare, par sa section 9, que "la Corporation aura droit de prendre possession et de se servir de toutes les rues dans lesquelles passeront les rails ou d'aucune section d'icelles qui sera nécessaire, soit pour en changer le niveau, soit pour construire ou réparer les égouts, soit pour poser ou réparer des conduites d'eau ou de gaz, soit pour tout autre objet du ressort ou dans les attributions de la Corporation, sans que la Compagnie ait le droit de réclamer pour cela aucun dommage ou compensation, mais les rails, dans les cas susdits, devant être posés à nouveau par et aux frais de la Ville."

D'après la déclaration de M. Barlow, inspecteur de la Ville, les dispositions de cette section 9 auraient leur application dans l'espèce, et la réclamation de la Compagnie serait bien fondée en loi.

Nous avons l'honneur d'être, Messieurs, vos très humbles et obéissants serviteurs,

L.-J. ETHIER,
Procureur et Avocat en Chef de la Ville,
(Pour les Avocats de la Ville.)

\$117.75, for which they threaten to sue the City through their attorneys, Messrs. Stephens & Harvey. Their letter has been referred to us for report.

We have already given opinions on similar cases, that is to say, cases in which work unauthorized by the City or its Committees, had been done, and we have applied the provisions of the Charter which enacts that the City cannot be held legally responsible for the payment of work which has not been legally authorized. When the City, had found, however, that such work had been done properly, and that it had benefited by same, and that it was impossible to return the material to the contractors, it was deemed advisable to pay and keep the material supplied and also the work done.

We have the honor to be, Gentlemen, your humble and obedient servants,

L. J. ETHIER,
Chief City Counsel and Attorney.
(For the City Attorneys.)

Reimbursement to the M. S. R. Co., of the amount spent for replacing its rails.

LAW DEPARTMENT.

Montreal, September 14th 1906.

To the Chairman and Members of the Finance Committee.

Gentlemen,

Re REPORT OF THE ROAD COMMITTEE, RECOMMENDING TO PAY A SUM OF \$1,386.68 TO THE MONTREAL STREET RAILWAY COMPANY, SPENT FOR THE REPLACING OF ITS RAILS.

The report of the Road Committee, recommending to pay \$1,386.68 to the Montreal Street Railway Company for having replaced its rails, which had been removed for the construction of a sewer in Côte des Neiges, having been referred to us, we submit the following:

By-law No. 210 concerning the establishment and operation of an electric railway in the streets of the City of Montreal, enacts in section 9, that "The Corporation shall have the right to take possession of, and use, any of the streets traversed by the rails of the Company, or any section thereof that may be required, either for the purpose of altering the grade thereof, or for constructing or repairing drains, or for laying down or repairing water or gas pipes, or for other purposes within the province or privileges of the Corporation, without the Company being entitled to claim any compensation or damage therefore, the tracks in such cases to be relaid by and at the expense of the City."

According to the statement of Mr. Barlow, City Surveyor, the provisions of section 9 should be applied in this case, and the Company's claim would be well-founded in law.

We have the honor to be, Gentlemen, your very humble and obedient servants,

L. J. ETHIER,
Chief City Counsel and Attorney.
(For the City Attorneys.)

DELIBERATIONS

COMMISSION DE LA VOIRIE

Compte rendu de l'assemblée du 20 septembre

Sont présents: MM. les échevins Larivière, président, N. Lapointe, Leclaire, Giroux, O'Connell et J.-B.-A. Martin.

1.—M. L.-J. Ethier, avocat de la Ville, se présente devant la Commission et soumet son opinion verbale sur la légalité du contrat intervenu entre M. P. Saint-Jean et la municipalité de Sainte-Cunégonde, (maintenant quartier Sainte-Cunégonde), pour le macadamisage de la partie de l'avenue Atwater, qui se trouve dans Sainte-Cunégonde, et, se basant sur les articles 480 et 481 de la Charte de l'ex-municipalité de Sainte-Cunégonde, il en vient à la conclusion que la Ville de Montréal avait le droit de refuser de reconnaître ledit contrat, et que la Ville peut persister à refuser de faire exécuter les travaux ci-dessus mentionnés par ledit M. Saint-Jean, parce que le contrat est nul et de nul effet.

Est aussi soumis, un rapport de M. J. Pelletier, contrôleur et auditeur de la Ville à ce sujet, déclarant qu'il n'y a aucun fonds pour les travaux que l'on se proposait de faire exécuter sur l'avenue Atwater, dans le budget voté par l'ex-municipalité de Sainte-Cunégonde, en janvier 1905, pour les besoins ordinaires de l'administration pour cette année-là.

Résolu: De déposer ledit rapport aux archives.

2.—M. l'avocat de la Ville suggère, en réponse à la question que lui a posée la Commission, le 13 septembre dernier, relativement à la proposition faite par la Compagnie du Pacifique Canadien, de construire un tunnel de 30 pieds de large dans la rue Iberville, que l'inspecteur de la Ville soit prié de préparer un rapport indiquant la largeur que ledit tunnel devra avoir dans ladite rue Iberville, de manière à rencontrer les besoins présents et futurs de la circulation.

Résolu: En conséquence.

3.—Relativement au contrat intervenu entre M. J.-E. Vanier et l'ex-municipalité de Saint-Henri (maintenant quartier Saint-Henri) l'on discute la question de savoir si la Ville est tenue de payer un pourcentage à M. Vanier, ingénieur civil, pour les travaux d'égouts qui seront exécutés dans le quartier Saint-Henri. M. l'avocat de la Ville dit qu'il est probable que si l'inspecteur de la Ville demandait à M. Vanier de renoncer à son droit, ce dernier s'en consentirait à désister.

Résolu: Que l'inspecteur de la Ville soit prié de demander à M. J.-E. Vanier de consentir à renoncer à son droit, relativement à la surveillance des travaux d'égouts dans le quartier Saint-Henri.

DELEGATIONS

4.—M. G. Riopel se présente devant la Commission et demande qu'un trottoir permanent soit construit en face de sa propriété, sur la rue Durocher.

Question différée.

5.—M. V. Gaudet, avocat, se présente devant la Commission, à l'appui d'une requête, déjà soumise, des citoyens du quartier Saint-Denis, protestant contre l'exploitation des carrières de la rue Brébeuf. Il allègue que le minage de la pierre à cet endroit constitue un véritable danger pour la vie des citoyens, et cause un tort considérable aux propriétés du voisinage, et après avoir discuté longuement sur la question, il demande que la Ville prépare un règlement concernant l'exploitation des carrières situées au Nord de la Ville.

M. le président informe M. Gaudet que ces remarques seront prises en sérieuse considération.

ROAD COMMITTEE

Report of Meeting held the 20th of September.

Present: Ald. Larivière, chairman, N. Lapointe, Leclaire, Giroux, O'Connell and J. B. A. Martin.

1.—Mr. L. J. Ethier, City Attorney, appeared before the Committee and submitted his verbal opinion on the legality of the contract entered into between Mr. P. St. Jean and the Municipality of St. Cunegonde, (now St. Cunegonde ward) for the laying of macadam in that part of Atwater avenue situated in St. Cunegonde, and in view of articles 480 and 481 of the Charter of the ex-Municipality of St. Cunegonde, he had come to the conclusion that the City had the right to refuse to admit said contract and that the City could persist in refusing to have said work done by Mr. St. Jean, as the contract was null and of no effect.

Submitted also a report thereon from Mr. J. Pelletier, City Comptroller and Auditor, stating he could find no appropriation for said proposed works of Atwater avenue, in the estimates voted in January 1905 by the ex-Municipality of St. Cunegonde for the ordinary requirements of said year.

Resolved: That said report be filed of record.

2.—In reply to the question put by the Committee, the 13th of September last, concerning the proposition of the Canadian Pacific Railway Co. to construct a 30 feet wide tunnel on Iberville street, the City Attorney suggested that the City Surveyor be instructed to report as to the width that the said Iberville street tunnel should have, so that the present and future requirements of traffic may be provided for.

Resolved: Accordingly.

3.—Anent the agreement passed between Mr. J. E. Vanier and the ex-Municipality of St. Henry, (now St. Henry ward) the question being considered as to whether the City was bound to pay a percentage to Mr. Vanier, Civil Engineer, for the sewers to be laid in St. Henry ward, the City Attorney suggested that if the City Surveyor asked Mr. Vanier to give up his right of supervision work, the latter would perhaps consent to do so.

Resolved: That the City Surveyor be instructed to ask Mr. Vanier to give up his right as to the supervision work of sewers to be laid in St. Henry ward.

DELEGATIONS

4.—Mr. G. Riopel appeared before the Committee and asked that a permanent sidewalk be laid opposite his property, in Durocher street.

Consideration deferred.

5.—Mr. V. Gaudet, advocate, appeared before the Committee to support a petition, which had already been submitted, from citizens of St. Denis ward, protesting against the operating of quarries on Brebeuf street. He contended that blasting in said locality was a danger to the lives of citizens and was the cause of considerable prejudice to neighbouring properties. After a lengthy discussion, he asked the City to prepare a by-law concerning the operating of quarries situated in the northern limits of the City.

The Chairman informed Mr. Gaudet that his remarks would be seriously considered.

6.—M. E. Beaudry, agent de la "Continuous Snow Melting Oven" se présente devant la Commission, et invite messieurs les membres d'assister à un essai de son invention pour fondre la neige.

L'invitation est acceptée.

7.—M. l'échevin Major se présente devant la Commission et demande d'opérer le virément des montants affectés à la construction de trottoirs permanents aux Nos 3, 6 et 78 de la rue Boyer, et que lesdits montants soient appliqués à la construction d'un trottoir permanent aux Nos 64 à 82 de la rue Garnier.

Résolu: De présenter au Conseil un rapport en conséquence.

8.—M. l'échevin Dagenais se présente devant la Commission et se plaint que le trottoir permanent est trop élevé au No 139 de la rue Island.

Renvoyée à l'inspecteur de la Ville pour rapport.

9.—M. l'échevin Laviolette se présente devant la Commission et demande la confection des trottoirs permanents sur les deux côtés de la rue Plessis, entre les rues DeMontigny et Logan, ainsi qu'aux Nos 362 à 366 de la rue Plessis.

Résolu: Que l'inspecteur de la Ville soit prié de préparer les estimés pour la confection de ces trottoirs.

10.—M. l'échevin Laviolette demande à la Commission de faire réparer la tranchée pratiquée dans le pavage permanent en face du No 215 de la rue Maisonneuve.

Résolu: Que l'inspecteur de la Ville soit prié de donner avis à la Compagnie, ou à la personne qui a fait la tranchée, d'avoir à réparer le pavage, et, dans le cas où il lui serait impossible de les retrouver, de réparer ladite tranchée aussi tôt que possible.

11.—A la demande de M. l'échevin Laviolette, il est

Résolu: Que l'inspecteur soit prié de donner avis à la "Montreal Street Railway Co." de commencer l'opération de la nouvelle ligne de l'avenue Papineau.

12.—M. l'échevin Lévesque, se présente devant la Commission et demande que la rue Mentana soit macadamisée.

Renvoyée à l'inspecteur de la Ville pour rapport.

REQUETES, ETC.

13.—De MM. A.-F. Ramsay & Cie, demandant la confection d'un trottoir sur la rue Saint-Paul.

Déposée sur le bureau.

14.—De M. l'ex-échevin S.-D. Vallières, demandant que la construction de l'égout de la rue Marquette, entre les rues Gilford et Laurier, soit faite à la journée.

Résolu: Que l'inspecteur de la Ville soit autorisé à construire ledit égout à la journée.

15.—*Résolu:* Que l'inspecteur de la Ville soit autorisé à construire l'égout de la rue Ropery, entre les rues du Grand-Tronc et Chateauguay, à la journée.

16.—De la "Sicily Asphaltum Paving Co." et G.-W. Reed & Co. soumettant des prix pour réparer les trottoirs en asphalte dans le quartier Sainte-Cunégonde.

Déposées sur le bureau.

17.—De M. J.-W. Harris, invitant la Commission à assister à une expérience de sa machine à ouvrir les rues, actuellement en usage dans les rues de la municipalité de Maisonneuve.

Résolu: D'accepter l'aimable invitation de M. Harris et que le secrétaire soit prié de lui faire savoir le jour que la Commission ira faire l'inspection.

18.—De la Commission de Police, au sujet du déplacement du poste des cochers de fiacre, situé actuellement à l'angle des rues Sherbrooke et Guy, et de le rétablir à l'angle des rues Sherbrooke et Saint-Marc.

Renvoyée à l'inspecteur de la Ville pour rapport.

19.—De MM. Lacroix & Piché, au nom de la "Montreal Biscuit Co." demandant un trottoir en bois en face de cet établissement, sur la rue Brewster.

Renvoyée à l'inspecteur de la Ville pour un estimé.

Résolu: Que l'inspecteur de la Ville soit autorisé à demander par la voie des journaux des soumissions pour l'achat d'une pompe pour le drainage du quartier Saint-Henri.

21.—*Résolu:* Que l'inspecteur de la Ville soit prié de recouvrir la couronne des égouts qui dépasse la surface du sol dans certaines rues.

22.—Sur proposition de M. l'échevin Leclaire, il est

Résolu: Que l'inspecteur de la Ville soit prié de donner avis aux compagnies intéressées d'enlever les poteaux dont les fils ont été mis sous terre, de placer leur fils sous terre,

6.—Mr. E. Beaudry, agent of the "Continuous Snow Melting Oven," appeared before the Committee, and invited the members to attend a test of his snow melting invention.

The invitation was accepted.

7.—Ald. Major asked the Committee to vary the appropriations, voted for permanent sidewalks at Nos. 3, 6 and 78, Boyer street, and apply same of constructing a permanent sidewalk at Nos. 64 to 82, Garnier street.

Resolved: That a report be made to Council accordingly.

8.—Ald. Dagenais appeared before the Committee and complained that the level of the permanent sidewalk at No. 139, Island street was too high.

Referred to the City Surveyor for report.

9.—Ald. Laviolette appeared before the Committee and asked for permanent sidewalks on both sides of Plessis street, between DeMontigny and Logan streets, and also at Nos. 362 to 366 Plessis street.

Resolved: That the City Surveyor be requested to prepare estimates for said sidewalks.

10.—Ald. Laviolette asked the Committee to repair the cut made in the permanent paving opposite No. 215 Maisonneuve street.

Resolved: That the City Surveyor be instructed to notify the company or the party who made the cut, that they must repair the paving and should it be impossible to find out who the party was, the City then should repair said cut as soon as possible.

11.—At the request of Ald. Laviolette, it was

Resolved: That the City Surveyor be instructed to notify the Montreal Street Railway Co. to operate forthwith the new line on Papineau avenue.

12.—Ald. Lévesque appeared before the Committee and asked that Mentana street be macadamized.

Referred to City Surveyor for report.

PETITIONS, ETC.

13.—From A. F. Ramsay & Co., asking for a sidewalk on St. Paul street.

Laid on the table.

14.—From ex-Alderman S. D. Vallières, asking that the sewer in Marquette street, between Gilford and Laurier streets, be constructed by day's work.

15.—*Resolved:* That the City Surveyor be authorized to construct the sewer of Ropery street, between Grand Trunk and Chateauguay streets by day labour.

16.—From the Sicily Asphaltum Paving Co. and G. W. Reed & Co., submitting prices for repairing asphalt sidewalks in St. Cunégonde ward.

Laid on the table.

17.—From Mr. J. W. Harris, inviting the Committee to attend the test of his machine for the opening of streets, being presently used in the streets of the Municipality of Maisonneuve.

Resolved: That Mr. Harris' kind invitation be accepted, and that the secretary be instructed to inform Mr. Harris of the day the Committee will be able to attend said test.

18.—From the Police Committee, asking the removal of the cabstand, situated corner of Sherbrooke and Guy st., and to place same at the corner of Sherbrooke and St. Mark streets.

Referred to the City Surveyor for report.

19.—From Messrs. Lacroix & Piché, on behalf of the Montreal Biscuit Co., asking that a wooden sidewalk be constructed opposite their establishment on Brewster street.

Referred to the City Surveyor for an estimate.

20.—*Resolved:* That the City Surveyor be authorized to call for tenders for a pump to drain St. Henry ward.

21.—*Resolved:* That the City Surveyor be requested to cover the crown of sewers projecting over the surface of certain streets.

22.—On motion of Ald. Leclaire, it was

Resolved: That the City Surveyor be instructed to notify the interested companies to remove their poles in places where they have buried wires; and also to lay their wires

là où les conduits souterrains sont déjà établis, et d'enlever leurs poteaux.

RAPPORTS

23.—Relativement à la cession des rues Aylwin et Cuvillier par la "Montreal Land & Improvement Co."

Déposé sur le bureau.

24.—De l'inspecteur de la Ville au sujet du changement du niveau de la ruelle en arrière des Nos 1044 et 1050, de la rue Saint-Laurent.

Déposé sur le bureau.

25.—Soumis un rapport de la Commission d'Hygiène et de Statistiques, recommandant la construction d'un égout dans la rue Forsythe, depuis la rue Davidson jusqu'à la rue Saint-Germain.

Sur proposition de M. l'échevin Leclaire, il est

Résolu: Que le Département en Loi soit prié de donner son opinion, sur la question de savoir si la Ville peut construire ledit égout, conformément à l'amendement de M. l'échevin Marin, adopté par le Conseil le 18 juin 1906.

26.—*Résolu:* De présenter au Conseil un rapport demandant l'autorisation d'opérer le virement d'un montant de \$1,000 affecté au pavage en blocs de pierre entre les rails de la rue McCord, depuis la rue Wellington jusqu'à la rue Ottawa, et d'appliquer ledit montant à payer le coût du pavage en blocs de pierre de la rue Wellington, entre les rues McGill et Colborne.

27.—*Résolu:* De présenter au Conseil un rapport demandant l'autorisation d'opérer le virement d'un montant de \$4,000 affecté au pavage en blocs de pierre entre les rails de la rue Craig, depuis le Boulevard Saint-Laurent jusqu'à la rue Bleury, et d'appliquer ledit montant à payer le coût du pavage en blocs de pierre, entre les rails et réparer le pavage en asphalte de la rue Notre-Dame, entre la rue Guy et l'avenue Atwater.

28.—*Résolu:* De présenter au Conseil un rapport demandant l'autorisation d'opérer le virement d'un montant de \$2,000 affecté au pavage en blocs de pierre, entre les rails de la rue Saint-Denis, depuis la rue Ontario vers le Sud, et d'appliquer ledit montant à l'achat de blocs de pierre pour la rue Saint-Denis, entre les rues Ontario et Sherbrooke.

29.—*Résolu:* De présenter au Conseil un rapport demandant l'autorisation d'opérer le virement d'un montant de \$1,500 affecté aux réparations du pavage permanent de la rue Sainte-Catherine, entre la rue Saint-Denis et le Boulevard Saint-Laurent, et d'appliquer ledit montant à payer le coût de la réfection du pavage permanent de la rue Sainte-Catherine, depuis la rue Plessis à l'avenue Papineau.

30.—*Résolu:* De présenter au Conseil un rapport demandant l'autorisation d'opérer le virement d'un montant de \$1,000 affecté aux réparations de pavage permanent de la rue Saint-Denis, à partir de la rue Ontario vers le Sud, et d'appliquer ledit montant à payer le coût de la réfection du pavage permanent du Boulevard Saint-Laurent, à partir de la rue Ontario, vers le Sud.

31.—*Résolu:* De présenter au Conseil un rapport demandant l'autorisation d'opérer le virement d'un montant de \$2,000 affecté au pavage en blocs de pierre, entre les rails de la rue Sainte-Catherine, depuis la rue Fort, jusqu'à la rue Saint-Mathieu, et d'appliquer ledit montant à la confection des trottoirs permanents.

32.—*Résolu:* De présenter au Conseil un rapport demandant l'autorisation d'opérer le virement d'un montant de \$1,000 affecté aux réparations du pavage permanent de la rue Craig, entre le Boulevard Saint-Laurent et la rue Bleury, et d'appliquer ledit montant à payer le coût des réparations au pavage permanent de la rue Dorchester, entre le Boulevard Saint-Laurent et la rue Bleury.

33.—*Résolu:* De présenter au Conseil un rapport demandant l'autorisation d'opérer le virement d'un montant de \$1,000 affecté à l'enlèvement de la neige "Snow Special", et d'appliquer ledit montant à la confection des trottoirs en bois.

34.—*Résolu:* De présenter au Conseil un rapport demandant qu'un montant de \$6,139 soit affecté pour macadamiser l'avenue des Pins, entre le Boulevard Saint-Laurent et l'avenue du Parc.

35.—*Résolu:* De présenter au Conseil un rapport demandant qu'un montant de \$4,395 soit affecté à améliorer la rue Dufferin, dans le quartier Saint-Denis.

36.—*Résolu:* De présenter au Conseil un rapport recom-

under ground in places where underground conduits have already been constructed and remove these poles.

REPORTS.

23.—Concerning the cession of Aylwin and Cuvillier streets, by the Montreal Land & Improvement Co.

Laid on the table.

24.—From the City Surveyor anent the change of level of the lane in rear of Nos. 1044 and 1050 St. Lawrence street.

Laid on the table.

25.—Submitted a report from the Hygiene and Statistics Committee, recommending that a sewer be laid in Forsythe street, from Davidson to St. Germain street.

On motion of Ald. Leclaire, it was

Resolved: That the Law Department be requested to give their opinion, as to whether the City has the right to construct said sewer, according to the amendment of Ald. Marin, adopted by Council, dated the 18th June 1906.

26.—*Resolved:* That a report be made to Council recommending to be authorized to vary a sum of \$1,000, from appropriation voted for the paving with stone blocks between the rails of McCord street, from Wellington to Ottawa street; and apply said amount to defray the cost of paving with stone blocks, Wellington street, between McGill and Colborne streets.

27.—*Resolved:* That a report be made to Council recommending to be authorized to vary a sum of \$4,000 voted for the paving with stone blocks between the rails on Craig street, from St. Lawrence Boulevard to Bleury street, and apply said sum to defray the cost of paving with stone blocks between the rails and repairing asphalt pavement of Notre-Dame street, between Guy street and Atwater avenue.

28.—*Resolved:* That a report be made to Council recommending to be authorized to vary a sum of \$2,000, voted for paving with stone blocks between the rails on St. Denis street, from Ontario street southwards; and apply said sum to the purchase of stone blocks for St. Denis street, between Ontario and Sherbrooke streets.

29.—*Resolved:* That a report be made to Council recommending to be authorized to vary a sum of \$1,500, voted for repairs to permanent paving on St. Catherine street, between St. Denis street and Boulevard St. Lawrence; and apply said sum to defray the costs of permanent pavement on St. Catherine street, from Plessis street to Papineau avenue.

30.—*Resolved:* That a report be made to Council recommending to be authorized to vary a sum of \$1,000, voted for repairs to the permanent pavement of St. Denis street, from Ontario street southwards; and apply said sum to repairs to the permanent pavement of Boulevard St. Lawrence, from Ontario street, southwards.

31.—*Resolved:* That a report be made to Council asking to be authorized to vary a sum of \$2,00, voter for paving with stone blocks between the rails on St. Catherine street, from Fort street to St. Mathew street; and apply said sum to appropriation for permanent sidewalks.

32.—*Resolved:* That a report be made to Council recommending to be authorized to vary a sum of \$1,000, voted for repairs to permanent paving on Craig street, between Boulevard St. Lauwrence and Bleury street, and apply said sum to repair permanent pavement of Dorchester street, between Boulevard St. Lawrence and Bleury street.

33.—*Resolved:* That a report be made to Council recommending to be authorized to vary a sum of \$1,000, voted for snow removal "Snow Special"; and apply said sum to appropriation for wooden sidewalks.

34.—*Resolved:* That a report be made to Council recommending that a sum of \$6,139 be voted to macadamize Pine avenue, between Boulevard St. Lawrence and Park avenue.

35.—*Resolved:* That a report be made to Council recommending that a sum of \$4,395 be voted for improvements to Dufferin street, in St. Denis ward.

36.—*Resolved:* That a report be made to Council recom-

mandant la construction de trottoirs permanents, conformément aux dispositions de la charte et de ses amendements, sur les rues suivantes:

Endroit	Nature du Matériel	Quote-part des Propriétaires	Quote-part de la Ville
Rue Mentana, deux côtés, entre la rue Marie-Anne et l'avenue Mont-Royal	Dalles et goudron	1,570	1,570
Rue Beaudry, côté Est, entre les rues Robin et Ontario	"	1,065	1,065
Rue Université, côté Est, entre les rues Ste-Catherine et Burnside	"	730	730
Nos 92 à 112 rue Laprairie	"	300	300
Rue Plessis, les deux cotés, entre les rues DeMontigny et Logan	"	985	985
Nos 362 à 366 rue Plessis	"	52	52
		\$1,702	\$4,702

Ajournement.

RAOUL BOLTE,
Secrétaire.

COMMISSION DES INCENDIES ET DE L'ECLAIRAGE

Compte rendu de l'assemblée du 21 septembre

Sont présents: MM. les échevins Yates, président, Duquette, Ward, David, Laviolette, Labrecque et Mercier.

1.—Soumise et lue une lettre de M. Arthur Gagnon, secrétaire-trésorier de l'Association Saint-Jean-Baptiste, demandant de ne pas faire payer l'installation d'un avertisseur au Monument National, cet édifice appartenant à une institution publique.

M. l'ex-échevin S.-D. Vallières se présente devant la Commission au nom de ladite Association, et insiste sur le fait que la bibliothèque civique ainsi que d'autres institutions publiques soient protégées par ce même avertisseur.

Résolu: De faire droit à cette demande, et de prier le surintendant des Alarms d'incendie d'agir en conséquence.

2.—Soumise et lue une lettre de M. A. Claude demandant un délai de 8 mois pour achever un bâtiment au No 313, avenue Mont-Royal; ce délai expiré, il construira un édifice plus spacieux et conforme au règlement No 260 concernant les édifices.

Après quelque discussion, et prenant en considération le fait que ladite construction est située à une certaine distance des autres bâtiments, et attendu qu'il n'y a pas d'opposition,

Sur proposition de M. l'échevin Labrecque, il est
Résolu: D'accorder cette requête et de prier l'inspecteur des Edifices d'agir en conséquence.

3.—Soumis et lu un protêt de MM. O. Martineau & Fils au sujet du retard apporté à l'exécution de leurs travaux et aussi au sujet des dommages causés à la fondation de la caserne No 5, de la rue Berthelet, dommages dus à ce retard.

Résolu: Que ce protêt soit reçu et déposé aux archives.

4.—Soumise et lue une lettre de MM. Vipond & Vipond, au sujet de leur projet de fournir le gaz et l'électricité à la Ville et aux citoyens de Montréal.

M. Vipond se présente devant la Commission, de la part de ladite Compagnie et demande le privilège de fournir, à taux réduits, la lumière électrique aux citoyens. La Compagnie est prête, dit-il, à faire un dépôt raisonnable, à savoir \$10,000, en garantie que les noms des promoteurs de ladite Compagnie seront produits.

Un débat s'engageant sur ce qu'aucun des noms de ceux qui font partie de la Compagnie projetée n'a été soumis à la Commission, il est décidé de ne pas prendre la question en considération quant au présent.

M. l'échevin Laviolette

Propose: Que la lettre de MM. Vipond & Vipond soit déposée sur le bureau jusqu'à ce que la Compagnie projetée soit incorporée, et qu'elle ait obtenu une charte de la Province de Québec, et de présenter au Conseil un rapport en conséquence.

mending that permanent sidewalks be constructed, in conformity with the provisions of the City Charter and amendments, on the following streets:

Location	Material	Proprietors' Share	City's Share
Mentana street, both sides, between Marie Ann st and Mont-Royal avenue	Flags and Coal tar	\$1,570	1,570
Beaudry st., East side, between Robin and Ontario	"	1,065	1,065
University st., East side, between St. Catherine and Burnside sts	"	730	730
Nos 92 to 112 Lapralrie st	"	300	300
Plessis st., on both sides, between DeMontigny and Logan streets	"	985	985
Nos. 362 to 366 Plessis st	"	52	52
		\$4,702	\$4,702

Adjourned.

RAOUL BOLTE,
Secretary.

FIRE AND LIGHT COMMITTEE

Report of Meeting held the 21st of September.

Present: Ald. Yates, chairman, Duquette, Ward, David, Laviolette, Labrecque and Mercier.

1.—Submitted and read a letter from Mr. Arthur Gagnon, secretary treasurer of the Saint-Jean-Baptiste Association, asking that the alarm box at the Monument National be not charged for, it being a public institution.

Ex-Ald. S. D. Vallières appeared before the Committee on behalf of said institution, and drew attention to the fact that the Civic Library as well as other public institutions, would be protected by the same alarm system.

On motion of Ald. Laviolette, it was

Resolved: That the request be acceded to, and the Superintendent of the Fire Alarm system be instructed to act accordingly.

2.—Submitted and read a letter from Mr. A. Claude, asking that a delay of 8 months be awarded to him for the completion of a building at No. 313 Mount Royal avenue, after which delay, he will erect a more extensive building according to Building By-Law No 260.

After some discussion, and taking into consideration that said building is situated at a certain distance from other buildings, and there being no opposition.

On motion of Ald. Labrecque, it was

Resolved: That the request be granted and that the Building Inspector act accordingly.

3.—Submitted and read a protest from Messrs. O. Martineau & Fils re delay in their work and re damages caused by said delay to the foundation of No. 5 Fire Station, Berthelet street.

Resolved: That the protest be received and filed of record.

4.—Submitted and read a letter from Messrs. Vipond & Vipond re proposed Company to supply gas and electric light to the City and citizens of Montreal.

Mr. Vipond also appeared before the Committee on behalf of said proposed company, and asked that the privilege be granted the company to furnish the citizens with electric light at a reduced rate. The company was also prepared to make a reasonable deposit, say \$10,000, as a guarantee that names of parties forming the said company, will be produced.

A discussion arising on the fact that no names of the proposed company have been submitted to the Committee, it was decided that the question could not be taken in consideration at present.

Ald Laviolette

Moved: That the letter of Messrs. Vipond & Vipond be laid on the table, until said company is incorporated and has obtained a charter from the Province of Quebec, and that a report be made to Council accordingly.

La proposition étant mise aux voix, la Commission se partage:

Pour: Mercier, Labrecque, Laviolette, David et Duquette
—5.

Contre: Ward—1.

Ladite proposition est ainsi affirmativée, et il est

Résolu: En conséquence.

M. l'échevin Laviolette

Propose: Que l'assemblée s'ajourne maintenant jusqu'à après l'assemblée du Conseil.

(*Assemblée ajournée, 6 heures p. m.*)

En l'absence de M. le président, M. l'échevin Duquette, sur proposition à cet effet, occupe le fauteuil de la présidence.

5.—Soumise et lue une lettre de M. I. Préfontaine, demandant la permission d'ériger une fabrique de portes et de châssis, au No 596 de la rue Saint-Patrice, quartier Saint-Gabriel.

Des requêtes pour et contre l'érection de ladite fabrique sont aussi produites.

Sur rapport favorable de l'inspecteur des Edifices, sur proposition de M. l'échevin Mercier, il est

Résolu: D'accorder la permission demandée et de présenter au Conseil un rapport en conséquence.

6.—Soumise et lue une demande de la "Canadian Rubber Co.", à l'effet d'être autorisée à ériger une extension à son édifice, au square Papineau, depuis la rue Craig jusqu'à la rue Lagachetière, et depuis le square jusqu'à la rue Champlain.

Sur rapport favorable de l'inspecteur des Edifices

Sur proposition de M. l'échevin Laviolette, il est

Résolu: D'accorder la permission demandée et de présenter au Conseil un rapport en conséquence.

7.—*Résolu:* De prier le secrétaire d'écrire à M. A. F. Dunlop, architecte, l'informant qu'aucune soumission n'a été reçue pour l'ouvrage en brique, en terra-cotta et en béton devant être exécuté à la caserne No 5, de la rue Berthelet, et que certains entrepreneurs se plaignent du fait qu'il n'ont pu avoir accès aux plans et devis assez tôt pour pouvoir préparer des soumissions pour la date à laquelle lesdites soumissions doivent être reçues.

Résolu: De prier le secrétaire de demander des soumissions pour l'exécution de l'ouvrage en brique, en terra-cotta et en béton, à la caserne No 5, rue Berthelet, lesdites soumissions devant être reçues jusqu'à jeudi, le quatre octobre prochain.

8.—Soumis et lu un rapport du chef du service des Incendies désignant les pompiers suivants comme qualifiés pour la position de contremaitre de la brigade des pompiers:

Jos. Charbonneau	12 années de service
Albéric Asselin	12 " "
Horace Prévost	11 " "
Joseph Harvey	9 " "
Louis Jodoin	8 " "
Alex. Enlow	6 " "

Sur proposition de M. l'échevin Labrecque, il est

Résolu: Que M. Jos. Charbonneau, pompier, soit nommé contremaitre, la nomination devant dater du 1er octobre prochain; et, de plus, de prier le contrôleur de la Ville d'inscrire le nom dudit Jos. Charbonneau sur la liste de paye en conséquence.

Sur proposition de M. l'échevin David, il est

Résolu: Que M. Horace Prévost, pompier, soit nommé contremaitre, sa nomination devant dater du 1er octobre prochain; et, de plus, que le contrôleur de la Ville soit prié d'inscrire le nom dudit Horace Prévost sur la liste de paye en conséquence.

9.—Soumises et lues les demandes suivantes, à l'effet d'obtenir la permission d'ériger des écuries:

De M. Geo. Vandelac, pour 18 chevaux, à l'angle Sud-est des rues Cadieux et Rachel, quartier Saint-Jean-Baptiste;

De M. M. Jaslow, pour 20 chevaux, dans la rue Charlotte, quartier Saint-Louis.

Sur rapport favorable de l'inspecteur des Edifices, et aucune opposition n'étant soulevée, ces demandes sont

Renvoyées à la Commission d'Hygiène et de Statistiques.

10.—Soumises et lues les requêtes suivantes demandant la permission d'ériger des chaudières à vapeur:

De M. Alfred Longpré, au No 541 de la rue Frontenac, quartier Sainte-Marie;

The vote being taken, the Committee divided:

Yea: Mercier, Labrecque, Laviolette, David, Duquette
—5.

Nay: Ward—1.

The motion being in the affirmative, it was

Resolved: Accordingly.

Ald. Laviolette

Moved: That the meeting now be adjourned till after the meeting of Council.

Adjourned meeting, 6 o'clock, p. m.

In the absence of the chairman, Ald. Duquette was moved to the chair.

5.—Submitted and read an application from M. T. Préfontaine, for permission to erect a window-sash and door factory, and a steam and electric boiler of 75 horse power, at No. 596 St. Patrick street, St. Gabriel ward, petitions were also submitted in favor and against said factory.

The Building Inspector reporting favorably thereon, on motion of Ald. Mercier, it was

Resolved: That the permission sought for be granted and a report made to Council accordingly.

6.—Submitted and read an application from the Canadian Rubber Co. for permission to erect an extension to their building, on Papineau square, from Craig street to Lagachetière street, and from the square to Champlain street.

The Building Inspector reporting favorably thereon, On motion of Ald. Laviolette, it was

Resolved: That leave sought for be granted and report made to Council accordingly.

7.—*Resolved:* That the Secretary be instructed to write to Mr. A. F. Dunlop, architect, that no tenders were received for the brick, terra-cotta and concrete work, for No. 5 fire station, Berthelet street, and that certain contractors have complained of not being able to get access to the plans and specifications in time to prepare tenders for the date on which they must be received.

Resolved: That the Secretary be instructed to advertise for tenders for the brick, terra-cotta and concrete work for No. 5 fire station, Berthelet street, said tenders to be received on Thursday, the 4th of October next.

Submitted and read a report from the Chief of the Fire Department, recommending that the following firemen are qualified for the position of foreman in the service of the Fire Brigade:

Joseph Charbonneau	12 years service.
Albéric Asselin	12 " "
Horace Prévost	11 " "
Joseph Harvey	9 " "
Louis Jodoin	8 " "
Alex. Enlow	6 " "

On motion of Ald. Labrecque, it was

Resolved: That Jos. Charbonneau, fireman, be appointed foreman, the appointment to date from the 1st of October next, and the City Comptroller be requested to put his name on the pay list accordingly.

On motion of Ald. David, it was

Resolved: That Horace Prévost, fireman, be appointed foreman, the appointment to date from the 1st of October next, and the City Comptroller be requested to place his name on the pay list accordingly.

9.—Submitted and read the following applications for permission to erect stables:

From Mr. Geo. Vandelac, for 18 stalls, South-East corner of Cadieux and Rachel streets, St. Jean-Baptiste ward.

From Mr. M. Jaslow, for 20 stalls, on Charlotte street, St. Louis ward.

The Building Inspector reporting favorably thereon, and there being no opposition, it was

Referred to the Hygiene Committee.

10.—Submitted and read the following applications for permission to erect steam boilers:

From Mr. Alfred Longpré, at 541 Frontenac street, St. Mary ward.

De M. G. Sorgius, d'une chaudière de 6 chevaux-vapeur, au No 35 de la rue Rivard, quartier LaFontaine.

Sur rapport favorable, il est

Résolu: D'accorder les permissions demandées et de présenter au Conseil un rapport en conséquence.

11.—Soumis et lu un rapport de l'inspecteur des Edifices *re Maisons de bois et débris sur le lot situé sur la rue Sainte-Catherine, entre l'avenue du Plateau et la rue Saint-Urbain.*

Résolu: Que le rapport du surintendant soit reçu et déposé aux archives.

12.—Soumis et lu un rapport de l'inspecteur des Edifices *"Septième Congrès International des Architectes,"* tenu à Londres, du 16 au 21 juillet 1906.

Résolu: Que ce rapport soit reçu et transmis à la Gazette Municipale, avec prière de le publier.

Ajournement.

Z.-S. MELOCHE,
Secrétaire.

COMMISSION D'HYGIENE ET DE STATISTIQUES

Compte rendu de l'assemblée du 21 septembre

Sont présents: MM. les échevins Dagenais, président, Lévesque, Nault et Gadbois.

1.—M. l'échevin Lavallée se présente devant la Commission et insiste sur la nomination du docteur G.-B. Tanguay comme inspecteur sanitaire des écoles, vu qu'il est compétent et a beaucoup d'expérience en la matière.

La Commission l'informe que sa recommandation sera prise en considération.

L'assemblée s'ajourne jusqu'à 2.30 p. m., le même jour.

(*Assemblée ajournée, 2.30 p. m.*)

Sont présents: MM. les échevins Dagenais, président, O'Connell, Lévesque, Gadbois, Marin, Nault et Ward.

Résolu: Que les minutes de l'assemblée du 10 août et du 14 septembre soient adoptées, les minutes de la dernière assemblée, cependant, devant être amendées, en ajoutant aux remarques faites par le révérend chanoine Dauth, la suivante:

"Que les remarques qu'il était sur le point de faire n'étaient pas officielles, c'est-à-dire, en qualité de représentant de la Commission des Ecoles Catholiques, mais bien comme simple commissaire d'école, et aussi en sa qualité de prêtre et de citoyen."

L'inspection sanitaire des écoles est très importante, déclare-t-il, et il sait que tous les commissaires sont de son avis.

Il ajoute que l'archevêque Bruchési est en faveur de cette mesure.

Les filles aussi bien que les garçons devraient se soumettre à cette inspection.

Sur proposition de M. l'échevin Nault, il est

Résolu: D'annuler la résolution adoptée le 14 courant, touchant la nomination des inspecteurs sanitaires des écoles.

Sur proposition de M. l'échevin Gadbois, il est

Résolu: Que les inspecteurs sanitaires des écoles devant être nommés, aussi bien que les sept déjà nommés, soient requis de transmettre à cette Commission un document dûment signé par eux, par lequel ils acceptent la position aux conditions suivantes:

Que l'engagement ne vaudra que pour le mois d'octobre, novembre et décembre. Qu'au commencement de l'année prochaine, ceux qui désireraient continuer le service devront faire une nouvelle demande par écrit.

Que la Commission ne s'engage pas à retenir les services des mêmes médecins, à la fin de l'année courante.

Que la Commission se réserve le droit de réglementer les devoirs, les heures et les salaires des inspecteurs de la manière qu'elle jugera à propos.

Que le contrat ne sera pas complet tant que ces inspecteurs n'auront pas accepté, par écrit, les conditions de la Commission.

Résolu: Qu'une copie de la résolution ci-dessus soit transmise aux candidats.

From Mr. G. Sorgius, of 6 horse power, at 35 Rivard street, Lafontaine ward.

The Building Inspector reporting favorably thereon, it was

Resolved: That permission sought for be granted and a report made to Council accordingly.

11.—Submitted and read a report from the Building Inspector *re wooden houses and debris on the lot situated on St. Catherine street, between Plateau avenue and St. Urbain street.*

Resolved: That the Superintendent's report be received and filed of record.

12.—Submitted and read a report from the Building Inspector *re Seventh International Congress of Architects, held in London July 16th to 21st 1906.*

Resolved: That the report be received and sent to the Municipal Gazette for publication.

Adjourned.

Z. S. MELOCHE,
Secretary.

HYGIENE AND STATISTICS COMMITTEE

Report of Meeting held the 21st of September.

Present: Ald. Dagenais, chairman, Lévesque, Nault and Gadbois.

1.—Ald. Lavallée appeared before the meeting and urged that doctor G. B. Tanguay be appointed medical inspector of schools, in view of the fact that he was a competent man and had previous experience in this class of work. He was informed that the Committee would consider the recommendation.

The meeting then adjourned until 2.30 o'clock p.m. the same day.

Adjourned Meeting, 2.30 o'clock p.m.

Present: Ald. Dagenais, chairman, O'Connell, Lévesque, Gadbois, Marin, Nault and Ward.

2.—*Resolved:* That the minutes of the meeting held 10th August, and the 14th of September, be adopted; the minutes of the latter meeting, however to be amended by adding to them the statement made by Revd. Canon Dauth as follows:

"That the remarks he was about to make were not official, as representing the Catholic Board of School Commissioners, but as a simple school commissioner, yet he would make them in his quality as a priest and a citizen."

The medical inspection of schools was most important and he knew that all the commissioners held this view."

He was aware that Archbishop Bruchési favored such an inspection. Girls, as well as boys, should be subject to medical examination.

On motion of Ald. Nault, it was

Resolved: That the resolution *re appointment of Medical school inspectors, adopted on the 14th inst,* be rescinded.

On motion of Ald. Gadbois, it was

Resolved: That the medical school inspectors to be appointed, as well as the seven previously appointed, be required to transmit to this Committee a document, duly signed by them, accepting the position upon the following conditions:

That the engagement shall be only for the months of October, November and December.

That at the beginning of the coming year, those who desire to continue the service shall again make application in writing.

That the Committee does not bind itself to engage the same physicians at the end of the current year.

That the Committee reserves the right to regulate the duties, hours and salaries, of the inspectors as they may deem proper.

That the agreement will not be considered complete until they have accepted, in writing, the conditions of the Committee.

Resolved: That a copy of the foregoing resolution be transmitted to the candidates.

Sur proposition de M. l'échevin Gadbois, il est
Résolu: Que 45 médecins soient nommés inspecteurs sanitaires des écoles, avec salaire de \$20 par mois chacun, pour un terme commençant le 1er octobre prochain et finissant le 31 décembre prochain.

(M. l'échevin Ward, dissident quant au nombre des inspecteurs. Il considère que 42 suffisent.)

Sur proposition de M. l'échevin Nault, il est

Résolu: Que M. le président, et MM. les échevins Lévesque et Gadbois forment une sous-commission à l'effet d'établir le système d'inspection des écoles qui doit être adopté et aussi pour nommer les inspecteurs sanitaires des écoles.

Sur proposition de M. l'échevin Gadbois, il est

Résolu: Que les sept médecins déjà nommés soient priés de dire s'ils acceptent les conditions posées par la Commission.

3.—*Résolu:* De poursuivre la Compagnie D.B. Martin, aux abattoirs de l'Est pour les mauvaises odeurs qui émanent de la fabrique et qui lui sont imputées.

4.—M. l'échevin Bumbray ayant attiré l'attention de la Commission sur le fait que le gardien Masson, du bain Hochelaga, est obligé de surveiller un travail spécial en rapport avec le bassin du nouveau bain de ce quartier, et qu'il devrait recevoir son salaire habituel.

Résolu: De renvoyer cette question au Médecin Officier de Santé, avec prière de faire rapport.

Ajournement.

I.-J. FLYNN,
Secrétaire.

CONSEIL MUNICIPAL

ASSEMBLÉE SPÉCIALE DU 21 SEPTEMBRE

ORDRE DU JOUR

Présentation de rapports par les Commissions.

L.-O. DAVID,
Greffier de la Ville.

CONSEIL MUNICIPAL

Compte rendu de l'assemblée spéciale du 21 septembre

M. l'échevin Dagenais, maire suppléant, occupe le fauteuil de la présidence.

Sont présents: MM. les échevins Payette, Larivière, Proulx, Yates, Clearihue, Levy, Major, Turner, Sadler, Bumbray, Gallery, L.-A. Lapointe, Lavallée, Stearns, Leclaire, DeSerres, N. Lapointe, Duquette, Giroux, Mercier, O'Connell, Laviolette, Gadbois, Ward, J.-B.-A. Martin, Nault, Séguin, M. Martin, Labrecque, Marin, Lévesque, Houlé, Guay, David, Roy.

REQUETES, ETC.

1.—Du "Alpha Delta Chapter" demandant à être incorporé.

Renvoyée à la Commission de Police.

2.—Du Département en Loi demandant l'autorisation de procéder à l'expropriation de la rue Saint-Antoine (3ième section.)

M. l'échevin PAYETTE, appuyé par M. l'échevin SADLER,

Propose: Que, pour se conformer à l'opinion du Département en Loi, des instructions soient données audit département ainsi qu'au service de la Voirie, à l'effet de procéder à l'expropriation de la rue Saint-Antoine, troisième section.

M. l'échevin J.-B.-A. MARTIN, appuyé par M. l'échevin NAULT, propose en

Amendement: De renvoyer ladite opinion à la Commission des Finances.

On motion of Ald. Gadbois, it was

Resolved: That 45 physicians be engaged as medical school inspectors at a salary of \$20 per month each, for a period beginning October 1st, next, and ending December 31st, next.

(Ald. Ward dissenting as to the number; he considering 42 sufficient.)

On motion of Ald. Nault, it was

Resolved: That the chairman, and Ald. Lévesque and Gadbois, be appointed a sub-committee to establish the system of school inspection to be adopted, and to appoint the medical school inspectors.

On motion of Ald. Gadbois, it was

Resolved: That the seven physicians, already appointed, be asked whether they will accept the conditions laid down by the Committee.

3.—*Resolved:* That the D. B. Martin Co. at the Eastern Abattoir, be prosecuted for causing a public nuisance by allowing offensive odors to emanate from their factory.

4.—Ald. Bumbray, having drawn attention to the fact that guardian Masson, of the Hochelaga bath, had to oversee special work in connection with the basin of the new bath in that ward, and that he ought to be paid his usual wages, it was

Resolved: That the matter be referred to the Medical Health Officer for report.

Adjourned.

I. J. FLYNN,
Secretary.

CITY COUNCIL

SPECIAL MEETING, OF THE 21st SEPTEMBER

ORDER OF THE DAY

Presentation of reports by Committees.

L.-O. DAVID,
City Clerk.

CITY COUNCIL

Report of Special Meeting held the 21st September.

Ald. Dagenais, acting mayor, in the chair.

Present: Ald. Payette, Larivière, Proulx, Yates, Clearihue, Levy, Major, Turner, Sadler, Bumbray, Gallery, L.-A. Lapointe, Lavallée, Stearns, Leclaire, DeSerres, N. Lapointe, Duquette, Giroux, Mercier, O'Connell, Laviolette, Gadbois, Ward, J. B. A. Martin, Nault, Séguin, M. Martin, Labrecque, Marin, Lévesque Houlé, Guay, David et Roy.

PETITIONS, ETC.

1.—From Alpha Delta Chapter to be incorporated.

Referred to the Police Committee.

2.—From Law Department asking for authority to proceed with the expropriation of St. Antoine street (3rd section.)

Ald. PAYETTE moved, seconded by Ald. SADLER,

"that in pursuance of the opinion from the Law Department instructions be given to said department, as well as the Road Department, to proceed with the expropriation of St. Antoine street, (3rd section.)

Moved in amendment by Ald. J. B. A. MARTIN, seconded by Ald. NAULT,

"That said opinion be referred to the Finance Committee."

Et un débat s'engageant, M. l'échevin Clearihue soulève un point d'ordre alléguant que cette opinion ne peut être prise en considération par le Conseil, attendu que cette opinion n'est pas mentionnée à l'ordre du jour.

Le président de l'assemblée décide que ledit point d'ordre est fondé.

2.—Sur proposition de M. l'échevin PAYETTE, appuyé par M. l'échevin LAVALLEE, il est

Résolu: D'accorder un congé de deux mois à M. l'échevin Yates.

ORDRE DU JOUR

Etant lu l'ordre du jour pour la présentation des rapports des Commissions,

4.—Soumis un rapport de la Commission des Finances recommandant de préparer les réquisitions de crédits de 1907 avant le 20 octobre.

Sur proposition de M. l'échevin PAYETTE, appuyé par M. l'échevin SADLER, il est

Résolu: Que ledit rapport soit reçu et adopté.

5.—De la Commission de la Voirie, à l'effet d'opérer le virement d'un montant de \$4,000.

M. l'échevin Payette demande de différer l'étude dudit rapport, attendu que ledit rapport n'est pas mentionné à l'ordre du jour. (Sec. 288 de la Charte.)

Le président de l'assemblée décide que ledit rapport peut être soumis à la considération de l'assemblée, attendu que l'ordre du jour se lit comme suit: "présentation des rapports des Commissions".

Le Département en Loi étant consulté, l'avocat en Chef de la Ville maintient la décision du président de l'assemblée.

M. l'échevin LARIVIERE, appuyé par M. l'échevin GIROUX,

Propose: Que ledit rapport soit reçu et adopté.

M. l'échevin L.-A. Lapointe soulève un point d'ordre alléguant que ledit rapport aurait dû recevoir la sanction préalable de la Commission des Finances, aux termes de l'article 42 de la Charte.

Après avoir consulté l'avocat en Chef de la Ville, le président de l'assemblée décide que ledit rapport peut être adopté par le vote affirmatif de la majorité du Conseil.

Le vote étant pris sur ladite proposition, le Conseil se partage:

Pour: Larivière, Levy, Turner, Sadler, Bumbray, Gallery, L.-A. Lapointe, Lavallée, Leclaire, N. Lapointe, Duquette, Giroux, Mercier, O'Connell, Laviolette, Gadbois, Ward, J.-B.-A. Martin, Nault, Séguin, M. Martin, Labrecque, Marin, Lévesque, Guay, David, Roy—27.

Contre: Payette, Yates, Clearihue, Stearns, DeSerres—5.

Ladite proposition est ainsi affirmativée et il est

Résolu: En conséquence.

6.—De la Commission de la Voirie, à l'effet d'opérer le virement d'un montant de \$1,000.

M. l'échevin LARIVIERE, appuyé par M. l'échevin J.-B. A. MARTIN,

Propose: Que ledit rapport soit reçu et adopté.

Le Conseil se partage:

Pour: Larivière, Levy, Turner, Bumbray, Gallery, Leclaire, N. Lapointe, Duquette, Giroux, Mercier, O'Connell, Laviolette, Gadbois, J.-B.-A. Martin, Nault, Séguin, M. Martin, Labrecque, Marin, Lévesque, Guay, David, Roy—22.

Contre: Clearihue, Sadler, DeSerres, Ward—4.

Ladite proposition est ainsi affirmativée et il est

Résolu: En conséquence.

7.—De la Commission de la Voirie, à l'effet d'opérer le virement d'un montant de \$1,000 devant être affecté à l'achat de blocs de pavage pour la rue Wellington.

8.—De la Commission de la Voirie, à l'effet d'opérer le virement d'un montant de \$1,000 pour la réparation du pavage de la rue Saint-Laurent.

9.—De la Commission de la Voirie, à l'effet d'opérer le virement d'un montant de \$2,000, et de l'appliquer à la construction de trottoirs permanents.

10.—De la Commission de la Voirie, à l'effet d'opérer le virement d'un montant de \$1,000 et de l'appliquer à la réparation du pavage de la rue Dorchester.

11.—De la Commission de la Voirie, à l'effet d'opérer le virement d'un montant de \$2,000 et de l'appliquer au pavage de la rue Saint-Denis.

And a debate arising.

Ald. Clearihue raised a point of order contending that said opinion could not be considered by the Council, inasmuch as the same was not mentioned on the order of the day.

The presiding member decided that said point of order was well taken.

3.—On motion of Ald. PAYETTE, seconded by Ald. LAVALLEE, it was

Resolved: That two month's leave of absence be granted to Ald. Yates.

ORDER OF THE DAY.

The order of the day being read for the presentation of reports from Committees.

4.—Submitted a report from the Finance Committee recommending that the appropriations for 1907 be prepared before the 20th October.

On motion of Ald. PAYETTE, seconded by Ald. SADLER, it was

Resolved: That said report be received and adopted.

5.—From Road Committee to vary a sum of \$4,000.

Ald. Payette asked that consideration of said report be deferred inasmuch as the same was not specified on the order of the day. (sect. 288 of the Charter.)

The presiding member decided that said report could be considered at said meeting, as the order of the day read as follows: "presentation of reports by Committees."

The Law Department being consulted, the chief city attorney upheld the decision of the presiding member

Ald. LARIVIERE then moved, seconded by Ald. GIROUX,

"That said report be received and adopted."

Ald. L. — Lapointe raised a point of order contending that said report should receive the previous sanction of the Finance Committee, in view of art. 42 of the Charter.

After consulting the chief city attorney, the presiding member decided that said report could be adopted by the affirmative majority of the Council.

The vote being taken on said motion, the Council divided:

Yeas: Larivière, Lévy, Turner, Sadler, Bumbray, Gallery, L. A. Lapointe, Lavallée, Leclaire, N. Lapointe, Duquette, Giroux, Mercier, O'Connell, Laviolette, Gadbois, Ward, J. B. A. Martin, Nault, Séguin, M. Martin, Labrecque, Marin, Lévesque, Guay, David and Roy—27.

Nays: Payette, Yates, Clearihue, Stearns and DeSerres—5.

So it was carried and

Resolved: Accordingly.

6.—From Road Committee to vary a sum of \$1,000.

Moved by Ald. LARIVIERE, seconded by Ald. J. B. A. MARTIN,

"That said report be received and adopted."

The Council divided:

Yeas: Larivière, Lévy, Turner, Bumbray, Gallery, Leclaire, N. Lapointe, Duquette, Giroux, Mercier, O'Connell, Laviolette, Gadbois, J. B. A. Martin, Nault, Séguin, M. Martin, Labrecque, Marin, Lévesque, David and Roy—22.

Nays: Clearihue, Sadler, DeSerres and Ward—4.

So it was carried and

Resolved: Accordingly.

7.—From Road Committee to vary a sum of \$1,000 to purchase blocks for Wellington street.

8.—From Road Committee to vary a sum of \$1,000 to repair pavement on St. Lawrence street.

9.—From Road Committee to vary a sum of \$2,000 to construct permanent sidewalks.

10.—From Road Committee to vary a sum of \$1,000 to repair pavement on Dorchester street.

11.—From Road Committee to vary a sum of \$2,000 to pave part of St. Denis street.

Sur proposition de M. l'échevin LARIVIERE, appuyé par M. l'échevin N. LAPOINTE, il est

Résolu: Que lesdits rapports soient reçus et adoptés.
(M. l'échevin DeSerres dissident.)

12.—De la Commission de la Voirie, à l'effet d'opérer le virement d'un montant de \$1,500 pour réparer le pavage de la rue Sainte-Catherine.

M. l'échevin LARIVIERE, appuyé par M. l'échevin GIROUX,

Propose: Que ledit rapport soit reçu et adopté.

Le Conseil se partage sur cette proposition:

Pour: Larivière, Turner, Gallery, L.-A. Lapointe, Lavallée, Leclaire, N. Lapointe, Duquette, Giroux, Mercier, O'Connell, Laviolette, J.-B.A. Martin, Séguin, M. Martin, Labrecque, Lévesque, Guay, David, Roy—20.

Contre: Payette, Clearihue, DeSerres, Gadbois, Ward—5.

Ladite proposition est ainsi négativée, le vote affirmatif de la majorité du Conseil étant requis pour adopter ladite proposition (sec. 335.)

Sur ce, M. l'échevin LARIVIERE, appuyé par M. l'échevin GIROUX,

Propose: Que le vote qui vient d'être pris soit de nouveau pris en considération et annulé.

Le Conseil se partage:

Pour: Larivière, Levy, Dagenais, Turner, Gallery, L.-A. Lapointe, Lavallée, Leclaire, N. Lapointe, Duquette, Giroux, Mercier, O'Connell, Laviolette, Ward, J.-B.A. Martin, Séguin, M. Martin, Labrecque, Lévesque, Guay, David, Roy—23.

Contre: Payette, Clearihue, DeSerres, Gadbois—4.

Ladite proposition est ainsi affirmativée et il est

Résolu: En conséquence.

M. l'échevin LARIVIERE, appuyé par M. l'échevin GIROUX,

Propose: "Que ledit rapport soit reçu et adopté".

Ladite proposition étant alors mise aux voix, est affirmativée et il est

Résolu: En conséquence.

(MM. les échevins Payette, Clearihue et DeSerres dissidents.)

13.—De la Commission de la Voirie, à l'effet d'accepter la cession d'une rue dans le quartier Sainte-Marie, de M. A. Champagne.

M. l'échevin LARIVIERE, appuyé par M. l'échevin LECLAIRE:

Propose: Que ledit rapport soit reçu et adopté.

Et un débat s'engageant, il est

Ordonné: Que ledit rapport soit renvoyé au Département en Loi pour examen et rapport.

14.—De la Commission de la Voirie:

- (1) A l'effet de construire des trottoirs permanents.
- (2) Demandant un crédit de \$6,139.
- (3) Demandant un crédit de \$4,395.

Renvoyés à la Commission des Finances.

Sur proposition de M. l'échevin LAVALLÉE, appuyé par M. l'échevin CLEARIHUE,

Le Conseil s'adjourne.

L.-O. DAVID,
Greffier de la Ville.

RENE BAUSSET,

Greffier adjoint de la Ville.

CONSEIL MUNICIPAL

ASSEMBLÉE SPÉCIALE DU 1er OCTOBRE

ORDRE DU JOUR

Présentation de rapports par les Commissions.

RAPPORTS

1. *Incendies et Eclairage.*—Pour permettre à T. Préfontaine d'ériger une manufacture et une chaudière.
2. *Voirie.*—Pour effacer la ligne homologuée du côté sud de la rue Lagachetièvre.
3. *Voirie.*—Pour élargir la rue St-Pierre.

On motion of Ald. LARIVIERE, seconded by Ald. N. LAPOINTE, it was

Resolved: That said reports be received and adopted (Ald. DeSerres dissenting.)

12.—From Road Committee to vary a sum of \$1,500 to repair pavement on St. Catherine street.

Ald. LARIVIERE moved, seconded by Ald. GIROUX,

"That said report be received and adopted."

The Council divided:

Yea: Larivière, Turner, Gallery, L .A. Lapointe, Lavallée, Leclaire, N. Lapointe, Duquette, Giroux, Mercier, O'Connell, Laviolette, J. B. A. Martin, Séguin, M. Martin, Laorecque, Lévesque, Guay, David and Roy—20.

Nays: Payette, Clearihue, DeSerres, Gadbois and Ward—5.

So it passed in the negative, the affirmative vote of the majority of the Council being required to adopt said motion (sec. 335.)

Ald. LARIVIERE, thereupon moved, seconded by Ald. GIROUX,

"That the vote just taken be reconsidered and annulled."

The Council divided:

Yea: Larivière, Lévy, Dagenais, Turner, Gallery, L. A. Lapointe, Lavallée, Leclaire, N. Lapointe, Duquette, Giroux, Mercier, O'Connell, Laviolette, Ward, J. B. A. Martin, Séguin, M. Martin, Labrecque, Lévesque, Guay, David and Roy—23.

Nays: Payette, Clearihue, DeSerres and Gadbois—4.

So it was carried and

Resolved: Accordingly.

Ald. LARIVIERE then moved, seconded by Ald. GIROUX,

"That said report be received and adopted."

Said motion being put, it was carried and

Resolved: Accordingly (Ald. Payette, Clearihue and DeSerres dissenting.)

13.—From Road Committee to accept a street in St. Mary's ward from Mr. A. Champagne.

Ald. LARIVIERE moved, seconded by Ald. LECLAIRE,

"That said report be received and adopted."

And a debate arising,

Said report was

Ordered: To be referred to the Law Department for examination and report.

14.—From Road Committee

(1) To construct permanent sidewalks;

(2) For an appropriation o. \$6,139;

(3) - or an appropriation of \$4,395.

Referred to Finance Committee.

On motion of Ald. LAVALLÉE, seconded by Ald. CLEARIHUE,

The Council Adjourned.

L. O. DAVID,
City Clerk.

RENE BAUSSET,
Asst. City Clerk.

CITY COUNCIL

SPECIAL MEETING OF THE 1st OF OCTOBER

ORDER OF THE DAY

Presentation of reports by Committees.

REPORTS

1. *Fire & Light.*—To allow T. Préfontaine to erect a manufacturing establishment and a boiler.
2. *Road.*—To erase homologated line of south side of Lagachetièvre Street.
3. *Road.*—To widen St. Peter Street.

MOTIONS.

4. *Martin, M.*—Pour dresser un cahier de charges pour la fourniture de gaz.
5. *Larivière.*—Pour permettre à la Cie des tramways d'établir un transbordeur de charbon.

REGLEMENTS

6. 1ère, 2ème et 3ème lectures d'un règlement *re* fonds de retraite pour les employés municipaux. (Gadbois).
7. 1ère, 2ème et 3ème lectures d'un règlement pour amender le règlement No. 354. (Gadbois).
8. 1ère, 2ème et 3ème lectures d'un règlement pour permettre à la Cie du Chemin de fer Électrique des Comtés du Sud de pénétrer dans la Ville. (J.-B.-A. Martin).
9. 1ère, 2ème et 3ème lectures d'un règlement *re* la Cie M. L. H. & P. (J. B.-A. Martin).
10. 1ère, 2ème et 3ème lectures d'un règlement pour amender le règlement No. 50. (Larivière).
11. 1ère, 2ème et 3ème lectures d'un règlement pour amender le règlement No. 340. (Larivière).

RAPPORTS.

12. *Incendies et Eclairage.*—Pour permettre à la Cie J.-D. Duncan d'ériger une machine à vapeur.
13. *Voirie.*—Pour permettre à la Cie des tramways d'établir une voie de raccordement sur la rue St-Thomas.

MOTIONS.

14. *Martin, J. B. A.*—Pour amender le règlement No. 343.
15. *O'Connell.*—Pour permettre à la compagnie "Montreal Steel Works" de poser un tuyau le long de la rue St. Etienne.
16. *Lapointe, N.*—Pour permettre à la Cie des Tramways de construire un tunnel au-dessous de la rue Notre-Dame.
17. *Leclaire.*—Pour amender le règlement No. 240.
18. *Houlé.*—*Re* édifices sur le parc Crémazie.
19. *Houlé.*—*Re* édifices sur la rue du Palais.

REGLEMENTS.

20. 1re, 2me et 3me lectures d'un règlement à l'effet de permettre à la Cie du chemin de fer du Grand Tronc de construire un tunnel au-dessous de la rue McGill. (Larivière)
21. 1re, 2me et 3me lectures d'un règlement fixant le poids du pain. (Houlé).

L.-O. DAVID,
Greffier de la Ville.



Service des Incendies

AVIS AUX ENTREPRENEURS

Des soumissions cachetées, adressées au soussigné, pour ouvrage en brique, en terra-cotta et en béton au nouveau poste de pompiers No 5, rue Berthelet, seront reçues par le soussigné jusqu'à JEUDI MIDI, le 4 octobre prochain.

Chaque soumission devra être accompagnée d'un chèque accepté payable à l'ordre de la Ville de Montréal, au montant de 10 pour cent si le prix demandé excède \$1,000 et 15 pour cent si le prix est de \$1,000 ou moins.

Le tout conformément aux plans et devis qui pourront être examinés au bureau de M. A. F. Dunlop, architecte, 72 Edifice Temple, rue St-Jacques.

La Commission ne s'engage à accepter la plus basse ni aucune autre des soumissions reçues.

L.-O. DAVID,
Greffier de la Ville.

BUREAU DU GREFFIER DE LA VILLE.

HÔTEL DE VILLE,

Montréal, le 24 septembre 1906.

MOTIONS.

4. *Martin, M.*—To prepare specifications for the supply of gas.
5. *Larivière.*—To allow M. S. R. Co., to erect a coal conveyor.

BY-LAWS.

6. 1st, 2nd and 3rd reading of a by law *re* pension fund for civic employes. (Gadbois.)
7. 1st, 2nd and 3rd reading of a by-law to amend by-law No. 354. (Gadbois).
8. 1st, 2nd and 3rd reading of a by-law to allow Southern Counties Electric Railway to enter the City. (J. B. A. Martin).
9. 1st, 2nd and 3rd reading of a by-law *re* M. L. H. & P. Co. (J. B. A. Martin).
10. 1st, 2nd and 3rd reading of a by-law to amend by-law No. 50. (Larivière).
11. 1st, 2nd and 3rd reading of a by-law to amend by law No. 340. (Larivière).

REPORTS.

12. *Fire and Light.*—To allow J. D. Duncan Co., to erect a Steam Engine.
13. *Road.*—To allow M. S. Ry. Co. to lay a track connection on St. Thomas Street.

MOTIONS.

14. *Martin, J. B. A.*—To amend by-law No. 343.
15. *O'Connell.*—To allow Montreal Steel Works to lay a pipe along St. Etienne Street.
16. *Lapointe, N.*—To allow M. S. Ry. Co. to construct a tunnel under Notre Dame Street.
17. *Leclaire.*—To amend by-law No. 240.
18. *Houlé.*—*Re* buildings on Crémazie Park.
19. *Houlé.*—*Re* buildings on Palais Street.

BY-LAWS.

20. 1st, 2nd and 3rd reading of a by-law to allow G. T. R. Co. to construct a tunnel under McGill Street. (Larivière).
21. 1st, 2nd and 3rd reading of a by-law to fix the weight of bread. (Houlé).

L. O. DAVID,
City Clerk.



Fire Department

TO CONTRACTORS

Sealed tenders, for brick, terra-cotta and concrete work for the new No. 5 Fire Station, Berthelet street, will be received by the undersigned up to noon on Thursday, the 4th of October next.

Tenders to be accompanied by an accepted cheque payable to the order of the City of Montréal, equal to 10 per cent. if the price exceeds \$1,000, and 15 per cent if the price is \$1,000 or less.

The whole according to plans and specifications to be seen at the office of Mr. A. F. Dunlop, architect, 72 Temple Building, St. James street.

The Committee does not bind itself to accept the lowest or any tenders submitted.

L. O. DAVID,
City Clerk.

CITY CLERK'S OFFICE,

CITY HALL,

Montreal, September 24th, 1906.



Service de la Voirie

SOUMISSIONS

Pour pompe d'égout électrique

Des soumissions cachetées, adressées au Greffier de la Ville et devant être déposées à son bureau, à l'Hôtel de Ville, seront reçues jusqu'à midi, mardi, le 9 octobre prochain, 1906, pour une pompe d'égout électrique centrifuge.

Les soumissions devront être accompagnées d'un croquis indiquant la position de la pompe, son type, la dimension des tuyaux de renvoi, etc., et donnant une description générale de la pompe.

Le devis, donnant une idée générale de la pompe dont on a besoin, et les formules de soumission ainsi que tous les renseignements qu'on désirera avoir pourront être obtenus au bureau de l'Inspecteur de la Ville, à l'Hôtel de Ville.

Les soumissions devront être accompagnées d'un chèque au montant de 10% du prix demandé. La Commission de la Voirie se réserve le droit de rejeter la plus basse ou n'importe quelle autre des soumissions.

Les soumissions seront ouvertes par le soussigné, en présence des intéressés, à la première assemblée de la Commission de la Voirie qui suivra leur réception.

L.-O. DAVID,
Greffier de la Ville

BUREAU DU GREFFIER DE LA VILLE,
HÔTEL DE VILLE,
Montréal, 26 septembre 1906.



Road Department

TENDERS

for Electric Sewage Pump

Sealed tenders addressed to the City Clerk, and deposited in his office in the City Hall, will be received up to noon on Tuesday the 9th day of October 1906, for a Centrifugal Electric Sewage Pump.

Tenders must be accompanied by sketch showing position of pump, type of same, size of discharge pipe, etc., and general description of the construction of pump.

Specifications, giving a general outline of the requirements, and forms of tender, together with all information may be obtained at the office of the City Surveyor, City Hall.

Tenders must be accompanied by a cheque equal to ten per cent (10%) of the amount of same. The Road Committee reserve the right to reject the lowest or any tender.

Tenders will be opened by the undersigned, in the presence of the interested parties at the first meeting of the Road Committee following their reception.

L. O. DAVID,
City Clerk.

CITY CLERK'S OFFICE,
CITY HALL,
Montreal, September 26th, 1906.

MUTATIONS DE PROPRIÉTÉS.—TRANSFERS OF PROPERTIES.

HOCHELAGA & JACQUES-CARTIER.

Quartier. Ward	No. d'enregistrement. Registration Number,	Date de l'enregist. Date of Registration.	Date du Contrat. Date of Deed.	Vendeur. Vendor.	Acquéreur. Purchaser.	No. du Cadastre. Cadastral Number.	Etendue.—Area.	Rue. Street.	Prix. Price,
									Genre.—a—Descrip.
St. Denis....	126214	21 Sep. 1906	30 Juil. 1906	Frères de l'Instruction Chrétienne	H. Gariépy.....	339-325 & 326.....	5000	Mont-Royal.....	L \$1800 00
"	126225	21 "	"	St. Louis Land Co.	J. B. Imbault.....	7-960.....	2750	Labelle.....	B 233 75
St. Henri....	126228	21 "	"	J. B. David.....	De E. St Amour.....	Pt 941-65.....	2130	Delisle.....	B 4750 00
St. Denis....	126243	22 "	"	H. R. Drummond.....	C. Gagnon.....	St Sud 331-158.....	1838	Cardinal.....	L 250 00
St. Gabriel....	126253	22 "	"	T. Outram & al.....	De R. Jenkins.....	3128.....	4224	Madeleine.....	P. de prix
"	126254	22 "	"	De H. H. Dion.....	C. Cushing.....	3365 & 3368.....	15570	Wellington &c.....	B 750 00
St. Denis....	126271	22 "	"	De A. Bilodeau & al.....	E. Lavoie.....	1-52.....	1140	Marquette.....	B 700 00
Hochelaga....	126273	22 "	"	G. Demers.....	O. Gagnon.....	5-231.....	2750	Dufferin.....	B 700 00
"	126288	24 "	"	L. Laporte.....	U. Laporte.....	23-127 & 128.....	5929	Joliette.....	B 750 00
"	126289	24 "	"	U. Laporte.....	E. Provençal.....	Pt 23-127.....	2592	".....	L 450 00
Duvernay....	120290	24 "	"	M. Langlois.....	A. Anselmo.....	10-173.....	2256	St. André.....	B 1500 00

MONTREAL-EST.

MONTREAL-EAST.

St. Louis....	66815	20 Sept. 1906	23 Mai 1906	Succ. J. R. Savignac	A. P. Frigon.....	P. 894-20.....	82	Sherbrooke.....	L \$102 50	
St. Jacques....	66819	21 "	"	Succ. L. Carli.....	Delle Painchaud & al.....	229-4.....	1806	St. Hubert.....	B 6000 00	
Est.....	66822	21 "	"	8 Juin 1904.....	24-27 & 146.....	St. Paul, &c.....	B	
St. George....	66822	21 "	"	8 ".....	1885.....	Durocher.....	B	
St. Joseph....	66822	21 "	"	C. White & al.....	The Royal Trust Co.	335.....	28848	St. Martin.....	B Consd....	
St. Jacques....	66823	21 "	"	20 Sept. 1906	De F. Lauzon.....	P 566.....	1715	Dorchester.....	B 7000 00	
Papineau....	66831	22 "	"	22 ".....	Delle A. Lauzon.....	C. Messier.....	1225-73.....	1975	Dorion.....	L 250 00
Lafontaine....	66837	24 "	"	20 ".....	C. Sheppard.....	J. P. Garnon.....	1207-189 & 190.....	4512	Mentana.....	B 3200 00
Papineau....	66839	24 "	"	20 ".....	C. Messier.....	Z. Renaud.....	1225-73.....	1975	Dorion.....	L 400 00

MONTREAL-OUEST.

MONTREAL-WEST.

St. George....	142884	20 Sept. 1906	1 sept 1906	J. Williamson.....	M. Chevalier.....	P. 1797-9-3.....	2136	Peel.....	L \$4272 00
St. André....	142887	20 "	"	Delle E. B. Campbell & al.....	J. Robinson.....	P 1702-63, P. 1702-62.	4200	Sherbrooke.....	B 31000 00
St. Joseph....	142896	22 "	"	23 août ".....	A. B. Macfarlane.....	498.....	3346	Versailles.....	B 6500 00
"	142897	22 "	"	6 sept ".....	A. W. D. Howell.....	517.....	3558	Duquette.....	B 6138 00
"	142898	22 "	"	17 sept ".....	A. W. D. Howell.....	539.....	4806	Aqueduc.....	B 8000 00
St. André....	142899	22 "	"	24 Août ".....	A. B. Macfarlane.....	497.....	3559	Versailles.....	B 6000 00
"	142909	24 "	"	6 Sept. ".....	D. H. A. Gordon.....	P. 1725-15.....	1541	Ave. des Cedres	L 9000 00

{ B—Bâtie ; Building.
L—Lot ; terrain vague.

P. TERRAULT,
Régistraire de la Ville.—Registrar.

PERMIS DE CONSTRUCTION. — BUILDING PERMITS.

Décernés durant la semaine finissant le 26 Septembre 1906. Issued during the week ending the 26th September, 1906.

Date.	No. du Permis. ^a Permit Number.	Endroit.—Location.			Quartier. Ward.	Propriétaire. Owner.	Adresse du Propriétaire Owner's address	Genre. Description	Coût. Cost.
		No.	Rue.—Street.	No.—Cadast.					
Sept. 20	1554 N.		Labelle.....	8 sub. 908	St. Denis	Perrault Honoré	1861 Labelle.....	2 logements	\$1,800 00
" 20	1555 R.	237	Lagauchetièr.....		St. Lawrence	Dubois A.....	69 Pontiac.....	1 écurie	103 00
" 20	1556 N.		Montgomery	148.....	Hochelaga	Renaud Dm D	1 hangar	450 00	
" 20	1557 N.		Sanguinet	381.....	St. Louis	The J. W. Harris Co. Ltd	7 Ste. Elizabeth	1 "	2,200 00
" 20	1558 N.		Pin Ave.....	1765.....	St. George	Meredith H. V.	Pine Ave.....	1 logement	4,500 00
" 20	1559 N.		Fabre.....	339 sub. 312	St. Den's	Brodeur J. G.	44 Fabre	1 écurie	500 00
" 20	1560 N.		"	"			1 boulangerie	1 boulangerie	1,300 00
" 20	1561 N.	692	Gain.....	1225 sub. 56	Papineau	Richard J. E.	103 Montcalm	3 logements	3,600 00
" 20	1562 N.		Cuvillier.....	29 sub. 505	Hochelaga	Gaudreaul M.	408 Cuvillier	3 "	2,000 00
" 20	1563 N.	27	Christ.-Colomb.....	328 sub. 599	St. D mis	Magnan E	218 Dufferin	3 "	1,800 00
" 20	1564 N.		Gain	1149.....	Papineau	Laporte J. A.	990 Ontario Est	1 hangar	125 00
" 20	1565 N.		Hotel-de-Ville	Pt 39.....	St. J.-Bte.	Denis S.	391 Sanguinet	3 logements	2,500 00
" 21	1566 N.		St. Denis.....	8 sub. 283	St. Denis	Riendeau Jos.	470 Craig	1 "	2,000 00
" 21	1567 N.		St. Germain	50 sub. 393	Hochelaga	Corbeil S.	44 Stadacona	3 logements	2,000 00
" 21	1568 N.		"	" 394			"	3 "	2,000 00
" 21	1569 N.		"	" 395			"	3 "	2,000 00
" 21	1570 N.		"	" 396			"	3 "	2,000 00
" 21	1571 N.		McGill	16-17.....	West	Canadian Express Co	G.T.R. Office	1 office	250,000 00
" 21	1572 N.		Carrières.....	282.....	St. Denis	Guilbeault Geo.	8A Boucher	3 logements	2,000 00
" 21	1573 R.		& Lagacheutière		St. Louis	General Hospital	Dorchester	1 hôpital	5,000 00
" 21	1574 N.		Lasalle	6 sub. 107	Duvernay	Deslauriers Max.	154 Colonial Ave	2 logements	1,500 00
" 21	1575 N.	152	Duluth	12 sub. 159	St. J.-Bte.	Desparois D.	383 Colonial	2 "	3,200 00
" 21	1576 N.		Marquette	341.....	Duvernay	Papineau H	30 Mont-Royal	3 "	3,500 00
" 21	1577 R.	400	William	2516.....	Ste. Anne	Tremblay F.	400 William	1 office	200 00
" 22	1578 N.		Charlevoix		St. Gabriel	Préfontaine T. Cie	Charlevoix	1 logement	1,200 00
" 22	1579 N.		Nolan	148.....	Hochelaga	C. P. R.	Windsor Stat	1 magasin	70,000 00
" 22	1580 N.		St. Antoine	1674 sub. 66	St Henri	Drapeau J. A.	St. Antoine	3 logements	4,000 00
" 22	1581 N.		Charlevoix	3259.....	St. Gabriel	Can. Glass Co.	Charlevoix	1 hangar	1,000 00
" 22	1582 N.		Huntry	8 sub. 491	St. Denis	Belisle H.	870 Sanguinet	3 logements	2,400 00
" 24	1583 N.		St. Urbain	499.....	St. J.-Bte.	Dagenais Chs.	Papineau	3 "	5,000 00
" 24	1584 N.		& Esplanade	"			& Pk. Laf'ntaine	3 "	5,000 00
" 24	1585 N.		"	"			"	3 "	5,000 00
" 24	1586 N.		"	"			"	3 "	5,000 00
" 24	1587 N.		Frontenac	148-28.....	Hochelaga	Dufort Méd.	Ontario 1565	2 "	1,500 00
" 24	1588 N.	1128	Huntry	28 sub. 474	St Denis	Marcotte J. A.	1134 Huntry	2 "	2,500 00
" 24	1589 N.		St. Hubert	7 sub. 398		Millette Geo.	1629 St. Hubert	2 "	2,000 00
" 24	1590 N.		Amherst & Dorchester	387.....	St. James	Gunning E. R.	510 Cadieux	2 "	{ 7,000 00
" 24	1591 N.		"	"			"	2 magasins	
" 24	1592 N.		St. Hubert	489 sub. 39	St. Denis	Primeau Geo.	2157 St. Hubert		1,600 00
" 24	1593 N.		Ruelle Dufresne	1359-129.....	Ste. Marie	Op il John	18 ruel. Dufr'sne	2 logements	1,000 00
" 24	1594 N.		Cowan	8 sub. 81	St. Denis	Whipple Miss Mobel	3 Suzanne	2 "	2,200 00
" 24	1595 N.		Cuvillier	29 sub. 318	Hochelaga	Laforest P	1829 Ste. Cath. E	3 "	1,200 00
" 25	1596 N.		Nicole	615-23.....		Cedras Jos.	285 Papineau	2 "	1,000 00
" 25	1597 N.		St. André	165-490.....	St. Denis	Huot J. B.	57 Gilford	2 "	2,000 00
" 25	1598 N.		Marquette	1 Pt 343.....	Duvernay	Lamoureux C. E.	85 St. Jacques	1 "	1,000 00
" 25	1599 R.	171	Morin	Pt 1536.....	St. Mary	Dufresne Made J. M.	65 Ave Viger	1 hangar	200 00
" 25	1600 N.		Pine Ave	2a, 2 & 3.....	St. Lawrence	Merrill Mrs. A.	192 Mance	1 logement	4,000 00
" 25	1601 N.		Asherst	954.....	St. Jacques	Robillard S.	Mch. St-Jacques	3 "	3,750 00
" 25	1602 N.		"	"			"	3 "	3,750 00
" 25	1603 N.		Dorion	1225 sub. 31.....	Papineau	Langlois Alp.	64 Breboeuf	3 "	2,500 00
" 26	1604 N.		Garnier	4445.....	Duvernay	Corbeil H.	92 Garnier	3 "	3,500 00
" 26	1605 N.	54	"	"			"	3 "	3,500 00
" 26	1606 N.		Dufferin	7 sub. 208.....		Charbonneau Chs	54 Dufferin	1 boutique	500 00
" 26	1607 N.		Arrière	34.....	Ste. Marie	Marsan J. B.	1323 Demontiguy	1 hangar	250 00
" 26	1608 N.		Partenaires		St. J.-Bte.	McGregor Made L.	397 Laval	1 "	75 00
" 26	1609 R.	397	Laval		Ste. Anne	McCaig D.	Box 4 Que.	Allan's Corner	4,000 00
" 26	1610 N.	99	St. Maurice	1868.....			405 Rivard	1 stable	300 00
" 26	1611 N.		Chaussé	1292 sub. 49.....	Papineau	Massie Jean		1 hangar	

ALEX. DÉCARIE

a { N.—Nouveaux édifices.—New buildings.

R.—Réparations.—Alterations.

Député Asst.-Inspecteur des Edifices.—Deputy Asst.-Inspector of Buildings.